

M. le vice-président: Je rappelle aux députés que le pouvoir de dépenser relève de la prérogative royale. Voilà pourquoi la motion est libellée en ces termes. C'est la seule façon dont les députés peuvent discuter de ce genre d'initiative. Cela n'oblige pas le gouvernement à faire directement une dépense relevant de la prérogative royale. La motion lui demande simplement d'étudier cette possibilité. Voilà pourquoi il faut laisser au gouvernement le soin d'en décider. Le rôle de la Chambre se borne à accepter ou rejeter la motion, ou encore à soumettre la question au gouvernement, si je puis dire.

● (1750)

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, comme je n'ai pas grand temps à ma disposition, je dois dire que je crains qu'on ne m'interprète mal en disant que je suis contre le bénévolat en général et contre les pompiers bénévoles en particulier. Je sais pertinemment qu'ils rendent de signalés services dans le nord de l'Ontario. J'éprouve énormément de respect pour les gens qui donnent gratuitement leur temps et leur énergie au service d'autrui partout au Canada.

J'ai du mal à accepter la proposition dont nous sommes saisis actuellement parce que je trouve que ce serait modifier l'impôt sur le revenu d'une façon trop expresse et trop facile. Je sais bien que l'idée d'aider les pompiers bénévoles sourit à tout le monde puisqu'on les défrayerait en partie de dépenses exceptionnelles qu'ils font, mais où s'arrête-t-on? Dans le nord de l'Ontario, il y a un groupe de gens qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie aux opérations de recherche et de sauvetage. Ce groupe fait de même dans bien d'autres régions du Canada et il s'agit pour eux aussi d'un service gratuit. Faut-il comprendre qu'après avoir étudié le cas des pompiers bénévoles et décidé de leur accorder quelque chose, on devrait négliger les autres bénévoles?

Et les ambulanciers Saint-Jean qui rendent des services inestimables à leurs concitoyens partout au Canada? Devons-nous aussi considérer qu'ils ont des dépenses extraordinaires chaque fois qu'ils se rendent en voiture secourir un accidenté ou un malade? Il faudrait peut-être les inclure eux aussi dans ce projet de loi et leur fournir une aide quelconque puisqu'ils ne sont pas compris dans les exceptions qui existent déjà pour les municipalités et les corps constitués. Je sais que le député voudrait donner aux pompiers des régions non constituées les mêmes dégrèvements fiscaux qui sont prévus pour les bénévoles au nom des municipalités, des établissements fédéraux et autres.

Et la liste continue puisqu'il y a aussi passablement de bénévoles qui aident le personnel hospitalier. Personne ne pense que le bénévolat en milieu hospitalier fait courir des risques, mais je connais des bénévoles qui ont contracté des maladies en milieu hospitalier. Ces gens aussi ont fait des dépenses exceptionnelles.

Leur travail diffère peut-être de celui des pompiers, je veux bien le croire, mais alors que penser des secouristes bénévoles

Pompiers volontaires

qui patrouillent les pistes en ski? Cela fait rire les députés d'en face. Toutefois, les patrouilles de ski fournissent un service utile, qui présente même parfois des risques, et tous ses membres sont des bénévoles qui contribuent au bien public.

Ce que j'essaie de montrer, monsieur le Président, c'est que tous, autant que nous sommes, nous avons la plus grande sympathie pour les pompiers volontaires; nous nous mettons tout à fait à leur place et admettons qu'ils fournissent un service. Toutefois, devrions-nous les traiter d'une façon différente des autres? Comme j'essaie de le dire, la liste pourrait s'allonger indéfiniment. Après le secteur bénévole, nous pourrions nous tourner vers ceux qui ont certaines dépenses pour gagner leur vie, bien que dans certains cas ils aient déjà des déductions d'impôt. Cela pose toutes sortes de problèmes. Est-ce que quelqu'un a besoin d'une automobile privée pour aller à son travail si celui-ci est à 150 milles? Dans certains cas oui, dans d'autres non.

J'admets que l'intention de la motion de la représentante est louable et que nous sommes en faveur du secteur bénévole sous ses nombreuses formes dans ce grand pays qui est le nôtre. Toutefois, je ne suis personnellement pas très en faveur de continuer à adopter des mesures fiscales particulières, pour les besoins de la cause, car cela crée trop de problèmes. Nos collègues d'en face ont eu beaucoup de choses à dire au sujet de Revenu Canada et, récemment, bien peu étaient élogieuses. Toutefois, ces mêmes députés qui viennent à la défense des pompiers volontaires sont peut-être les mêmes qui s'opposent au ministère parce qu'il fait des concessions à des groupes particuliers.

Je suis en faveur de l'intention de la représentante et je la félicite d'avoir soulevé cette question à la Chambre. Je suis persuadé que ses intentions sont sérieuses et il est vraiment tentant d'aider les pompiers volontaires. Toutefois, je voudrais tout d'abord que nos puissions étudier l'ensemble de la question, non pas isolément, mais dans le contexte des nombreux changements fiscaux qui sont nécessaires dans ce pays.

[Français]

M. Alain Garant (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, au cours de l'examen de la proposition dont est saisie la Chambre, comme au cours de l'étude de toutes les autres propositions relatives à des concessions fiscales que les députés sont chargés d'étudier de temps à autre, il est toujours très tentant d'être agréable et de dire oui. On peut toujours soutenir que les concessions proposées ne sont pas très considérables et qu'un groupe de Canadiens en sera plus heureux.

Toutefois, à moins d'être disposé à acquiescer à toutes les demandes et à faire face aux conséquences financières qui s'ensuivront pour le Budget fédéral et l'économie en général, nous devons réellement nous arrêter et examiner ce qui pourrait être une incidence sur le régime fiscal.